

Combat à la Bayonnette : théorie adoptée en 1859 par l'armée d'Italie [Léopold Azémar]

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le double rassemblement de troupes sera formé de deux divisions comptant, réunies, au moins 16,000 hommes ;

Aussi longtemps que nous nous en tenons au système des rassemblements simples , il y en aura chaque année ; à cet effet, il sera alloué un crédit de 200,000 fr. ;

Les rassemblements doubles n'ont lieu que tous les deux ans, et il leur sera affecté un crédit de 400,000 fr.

En adoptant ces bases on pourra, dès que le moment en sera venu, mettre à exécution la dernière idée.

Mais surtout tenons ferme à l'opinion que les rassemblements de troupes sont le seul moyen de former convenablement nos milices au service de campagne ; que, par conséquent, il ne faut, à aucune condition, quitter la voie où l'on est entré. Les anciens camps de Thoune ont été suffisamment remplacés par l'heureuse organisation de l'école centrale de 1854 ; l'école centrale est la préparation, le rassemblement de troupes offre l'application. Si nous restons fidèles à ce système, que nous corrigeons les lacunes qu'il a encore, nous atteindrons certainement en peu d'années un beau résultat. Déjà actuellement on remarque dans chaque occasion que notre armée est plus apte que précédemment au service de campagne. Nous irons encore plus loin. Les rassemblements de troupes ont, en outre, le grand avantage d'étouffer complètement l'esprit de parade et de nous apprendre à connaître ce qui est pratique et convient pour la guerre. Encore quelques rassemblements de troupes et nous n'entendrons plus autant parler de fracs et d'épaulettes (?! !) En revanche, nos bataillons comprendront comment il faut s'organiser dans une campagne, comment l'on s'y prend pour faire la cuisine promptement et assurer son repos ; comment l'on tire dans les forêts et dans les haies, et comment les troupes se meuvent sur le terrain en présence de l'ennemi.

Terminons par une parole de remerciement à l'adresse de l'officier supérieur, qui a su diriger avec une véritable habileté les manœuvres de cette année. Tous les assistants, surtout les officiers des états-majors qui étaient, par leur position, plus rapprochés du commandant en chef, seront d'accord avec nous si, en leur nom, nous donnons ce témoignage de reconnaissance à M. le colonel Egloff. Aucun de nous n'oubliera le rassemblement de troupes d'Aarberg et son commandant en chef.

(Schw. milit. Zeitung.)

BIBLIOGRAPHIE.

COMBAT A LA BAYONNETTE, *théorie adoptée en 1859 par l'armée d'Italie ;*
1 brochure in-8, Paris 1859. Librairie militaire de Leneveu.

Cette brochure, extraite du *Spectateur militaire* et due à la plume du colonel d'Azémar, n'est pas tout à fait ce que son titre paraît indiquer. Elle est plus générale, et traite de diverses questions d'art militaire du plus haut intérêt soulevées par la dernière campagne. *Baïonnette* peut s'employer, en effet, dans la discussion à peu près comme synonyme de *colonne*, et l'on peut renouveler à cette occasion les célèbres discussions du siècle passé entre l'ordre mince et l'ordre profond. M. le colonel

Azémar entre dans ce sujet en connaisseur et avec le secours d'une grande érudition. Quoique nous ne puissions pas admettre tous ses points de vue, nous avons lu ses réflexions avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont remplies de sages conseils et de justes observations.

BUGEAUD, DUC D'ISLY, *etc.*, par M. F. Hugonnet. Paris 1859.

Librairie militaire de Leneveu; 1 brochure in-8.

Ceci est encore une nouvelle édition d'articles intéressants du *Spectateur militaire*. M. Hugonnet, ex-capitaine, qui a longtemps servi en Afrique et a été chef d'un bureau arabe, est connu par plusieurs écrits très appréciés. Il fournit actuellement au *Spectateur* une collection de portraits militaires de notabilités africaines, où se trouvent, à côté de détails piquants, des renseignements instructifs sur l'histoire et sur l'art. Parmi ces généraux d'Afrique, la mâle figure du maréchal Bugeaud se dessine au premier plan, et l'on comprend qu'on ait fait à sa mémoire les honneurs d'une telle publication, surtout au moment où l'expédition du Maroc réveillait les souvenirs d'Isly. L'éditeur a eu la bonne idée de joindre à cette esquisse biographique une liste des ouvrages du maréchal Bugeaud, et une autre des écrits dont il a été le sujet ou l'occasion.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a adressé aux cantons, en date du 26 décembre écoulé, une circulaire à l'occasion des plaintes sur la transformation des fusils d'infanterie. Il est, en effet, nécessaire d'éclairer à cet égard l'opinion publique.

S'il est bon d'un côté d'exercer une sévère surveillance sur les travaux de Zofingue, il est absurde, d'autre part, de rejeter sur l'opération technique des défauts souvent inhérents à l'arme elle-même. Il y a dans maints cantons de très mauvais fusils, à canons inégaux, paillés ou tachés; or ce n'est pas le rayage qui peut en faire de bonnes armes.

Le Conseil fédéral a décidé de faire faire périodiquement, par des officiers d'état-major, des reconnaissances sur la frontière suisse. La reconnaissance accomplie au printemps dernier sur la frontière sud-ouest a démontré l'utilité de ces excursions, ainsi que le besoin de meilleures communications au point de vue militaire entre les cantons de cette frontière.

Les tractanda de la prochaine session de l'Assemblée fédérale comprennent les quatre objets militaires suivants:

- 1° Question de l'habillement et de l'équipement.
- 2° Centralisation de l'instruction des jeunes officiers d'infanterie.
- 3° Augmentation de la solde des guides.
- 4° Enfin un rapport sur le litige des Dappes, qui renferme d'intéressants développements militaires sur lesquels nous reviendrons.

M. le major Feiss, précédemment secrétaire de la direction militaire du canton de St-Gall, est entré en fonctions comme premier secrétaire du département militaire fédéral.
